



Bien qu'un enthousiasme sans mesure et un bon management restent des facteurs déterminants pour le développement et le succès de votre activité, vous n'avez, en tant que gérant, cependant pas toutes les cartes en main.

Malgré toutes les précautions prises, personne ne peut en effet empêcher qu'un accident ou un événement imprévisible survienne. Tout comme vous, P&V ne peut pas prévenir un tel événement. Mais en tant qu'assureur, fort de plus de 100 ans d'expérience, nous connaissons les désagréments qu'une telle situation entraîne et les conséquences sur la viabilité et la continuité de votre activité.

C'est pourquoi P&V a développé avec Ideal Business des solutions qui vous permettent de protéger de manière optimale votre activité professionnelle.

Ces solutions débouchent sur:

- l'indemnisation des dommages à vos propres biens et la couverture des frais pour assurer la continuité de votre entreprise ou pour redémarrer votre activité;
- l'indemnisation des dommages aux tiers dont vous êtes responsable;
- la protection de votre personnel et vous-même en cas d'accidents du travail et de perte de revenus.

IDEAL BUSINESS la protection optimale de votre activité commerciale



IDEAL PROPERTY la protection de votre patrimoine



IDEAL LIABILITY la protection de votre responsabilité



IDEAL ACCIDENTS la protection de vos travailleurs et de vous-même

Ideal Business constitue un package d'assurances pour petites entreprises qui rassemble toutes les assurances professionnelles en une seule police. Cette combinaison se compose de 3 volets avec, pour chacun d'entre eux, des garanties optionnelles qui se complètent parfaitement et qui vous assurent une protection optimale:

1. Ideal Property reprend les assurances liées au patrimoine;
2. Ideal Liability regroupe les assurances de responsabilité;
3. Ideal Accidents rassemble les assurances accident.

Avec Ideal Business, vous bénéficiez non seulement de garanties complètes, mais également de nombreux atouts et avantages:

- **Contrat sur mesure**
Chaque entreprise a des besoins différents en matière d'assurance. C'est pourquoi Ideal Business vous offre la possibilité de moduler votre contrat en fonction de votre situation propre.
 - **Gestion simplifiée**
En regroupant vos différentes assurances en un seul contrat:
 - vous avez une vue d'ensemble sur toutes vos garanties;
 - vous bénéficiez d'une administration et d'une gestion simplifiée à son maximum (1 police et 1 date d'échéance au 1er janvier).
 - **Pas de surassurance ni de doublon au niveau des garanties**
Toutes les assurances se complètent parfaitement, sans doublon, de telle sorte que vous ne devez pas payer pour des assurances qui couvrent le même risque.
 - **Facilité de paiements flexibles - fractionnement des primes gratuit**
Vous pouvez opter pour un fractionnement de vos primes et ce sans surprime (mensuel avec domiciliation, trimestriel ou semestriel).
 - **Avantages financiers**
 - Tarifs avantageux.
 - **Bonus:** les bons clients avec une sinistralité favorable voient leur prime remboursée jusqu'à 20 %. Le bonus est calculé en fonction du nombre de volets souscrits, du nombre de sinistres déclarés et du nombre d'années de souscription.
A partir de 2 volets souscrits, vous bénéficiez d'un bonus de 7 %.
A partir de 3 volets souscrits, le bonus s'élève à 10 %.
Conditions:
 - Souscrire au minimum 2 volets d'Ideal Business;
 - Déclarer maximum 1 sinistre par an.
- En outre, P&V récompense votre fidélité par le biais d'une **Loyalty premium** qui augmente encore le bonus de 1 % par an à partir de la 4ème année depuis la souscription. Le bonus peut ainsi atteindre 20 %.



**IDEAL
PROPERTY**
la protection
de votre
patrimoine

En tant qu'indépendant ou gérant d'une PME, votre entreprise - qui représente un patrimoine non négligeable - vous tient à cœur. Rien de plus logique, car si vos locaux, votre matériel, vos stocks,... être endommagés, votre activité ne pourrait plus tourner comme il se doit. Non seulement, vous devriez réparer ou remplacer les biens endommagés, mais vous devriez également tenir compte d'une période d'inactivité dont les conséquences ne peuvent être sous-estimées: frais plus élevés, problème de livraison, perte de clientèle, le tout débouchant sur une chute ou une perte de revenus.

Grâce à ses garanties de base et optionnelles, Ideal Property vous permet d'assumer les conséquences les plus importantes d'un sinistre qui frapperait votre entreprise ou vos biens:

Garanties de base incendie

Ideal Property offre **une couverture de base** étendue qui couvre les dégâts au bâtiment et au contenu suite à un incendie, tempête et grêle, action de l'électricité, inondation et tremblement de terre, dégât des eaux, dégât dû au mazout, etc. Et ceci selon le principe que **tout ce qui n'est pas exclu est couvert**. La garantie de base couvre également la responsabilité civile qui peut vous incomber pour les dommages causés à des tiers par votre bâtiment ou votre mobilier. Pour une aide concrète lors d'un sinistre, vous pouvez faire appel à notre assistance, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Garanties optionnelles

En fonction de votre situation professionnelle, vous pouvez compléter les garanties de base déjà fort étendues d'Ideal Property par un certain nombre de **garanties optionnelles**:

- **Garantie de Base Formule Plus**
Avec, entre autres, une couverture étendue en cas de tempête, assainissement du sol et écoulement de mazout, etc.
- **Vol et vandalisme** du contenu
- **Assurances des valeurs**
Cette garantie prévoit une intervention en cas de hold-up dans votre affaire ou lors du transport des recettes à la banque, en cas de cambriolage nocturne ou si quelqu'un paye avec de faux billets.
- **Pertes indirectes**
Pour compenser toute une série de frais (de téléphone, déplacements,...), l'indemnisation est majorée de 10 %.
- **Dommages accidentels aux marchandises**
Entre autres, décongélation, dommages aux marchandises,...

- **Tous risques enseignes**

- **Tous risques électronique**

Couvre le dommage ou le vol au matériel fixe ou portable du matériel électronique (par ex. installations téléphoniques, portables, air conditionné d'un bâtiment,...).

- **Bris de machines**

Entre autres pour les machines de production, chariots élévateurs, installations frigorifiques,...

- **Pertes d'exploitation**

Cette couverture optionnelle vous garantit une indemnité si vous ne pouvez plus exercer temporairement votre activité à cause d'un sinistre. Il vous suffit d'imaginer le temps nécessaire pour reconstruire, par exemple, après un incendie le bâtiment d'exploitation, reconstituer les stocks ou redémarrer la production.

Conséquence: un chiffre d'affaires en baisse, tandis que les coûts fixes demeurent inchangés et que vos concurrents continuent entre-temps à approcher vos clients.

C'est pour ces raisons que plus de la moitié des entreprises font faillite endéans les 5 ans après un grave incendie.

La garantie perte d'exploitation octroie une indemnité, destinée à maintenir le résultat d'exploitation après un sinistre, de telle sorte que vous pourrez - même sans revenu - continuer à payer les frais fixes (par exemple le loyer des locaux et machines utilisés, le salaire de votre personnel, les sous-traitants,...).

Y avez-vous pensé ?

Votre société est partiellement détruite par un incendie et vous ne pouvez plus exercer votre activité durant une période de 6 mois:

- Pouvez-vous avancer l'argent pour les réparations ?
- Bénéficiez-vous encore, durant cette période d'inactivité, d'un revenu comparable à celui que vous touchiez auparavant ?
- Pouvez-vous payer, sans difficulté, les charges mensuelles (loyer, emprunts, etc.) liées à votre activité ?
- Comment allez-vous continuer à payer votre personnel ?
- Comment allez-vous vous y prendre pour financer des frais supplémentaires éventuels ?
 - loyer relatif à un emplacement temporaire;
 - publicité supplémentaire pour regagner les clients perdus;
 - amendes contractuelles pour non livraison ou livraison tardive.

Avantages Ideal Property

- Tout ce qui n'est pas exclu est couvert.
- La couverture de base vaut aussi bien pour la partie privée que professionnelle.

Votre mobilier privé est donc aussi fort bien assuré.
- Les variations de saison au niveau de vos stocks sont également prises en compte. Durant 2 mois par an, lorsque vos stocks de marchandises sont au plus haut, nous augmentons automatiquement de 25 % le capital assuré de vos marchandises.
- Assistance:

Si des dégâts nécessitent une intervention urgente sur le terrain, vous pouvez compter sur notre assistance habitation, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Peu importe que le problème survenu soit grave ou simplement perturbant.



**IDEAL
LIABILITY**
la protection
de votre
responsabilité

En exerçant votre activité, vous ou votre personnel pouvez causer un dommage à des tiers. Si vous êtes reconnu responsable, vous devrez prendre en charge le dommage. Ce qui risque de poser un grave problème financier et hypothéquer l'avenir de votre entreprise.

Garanties de base

Les solutions de base P&V sur lesquelles vous pouvez compter sont les suivantes:

- **RC (Responsabilité Civile) Exploitation**

Cette assurance vous couvre des conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile lors de l'exercice de votre activité professionnelle. Elle permet de dédommager la victime pour le dommage occasionné.

- **RC Biens confiés**

Cette assurance couvre les dégâts touchant les biens qui vous ont été confiés dans le cadre de votre activité.

- **RC Après livraison/après travaux**

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile pour les défauts ou les erreurs survenus dans le processus de conception ou de fabrication pour autant que ces dommages apparaissent après la livraison des produits ou après l'exécution du travail. C'est le cas par exemple:

- un vice propre des biens ou une imperfection dans le service presté;
- une faute ou une erreur relative à la fabrication, au conditionnement, au mode d'emploi, à l'entreposage ou la livraison, etc.

L'assurance prend en charge le dommage subi par la victime.

Garanties optionnelles

En fonction de votre situation professionnelle, vous pouvez compléter les garanties déjà fort étendues d'Ideal Liability par un certain nombre de **garanties complémentaires**:

- **RC objective incendie et explosion**

Si vous êtes l'exploitant d'un lieu ouvert au public (par exemple un restaurant), la loi vous oblige à souscrire une assurance RC objective en cas d'incendie et d'explosion. Cette assurance indemnise les dommages corporels et matériels subis par des tiers suite à un incendie ou une explosion.

- **Protection juridique**

Tôt ou tard, dans l'exercice de votre activité, vous serez amené à entrer en conflit, état de fait qui peut déboucher sur une longue et coûteuse procédure judiciaire. Les frais liés à cette situation peuvent être sensiblement élevés. La garantie Protection juridique couvre les frais et honoraires des experts et avocats engagés pour votre défense lors d'une procédure pénale ou permet de récupérer le montant du dommage subi auprès du tiers responsable. Elle prévoit également une indemnisation en cas d'insolvabilité du tiers responsable.

Y avez-vous pensé ?

- Quelqu'un affirme que vous lui avez causé un dommage important. Vous n'êtes pas d'accord avec sa version des faits. Vous estimez ne pas être responsable.
 - Connaissez-vous un avocat qui pourra défendre vos intérêts ?
 - Pouvez-vous supporter les frais et honoraires liés à votre défense ?
- Vous êtes responsable d'un dommage occasionné à un tiers.
 - Etes-vous capable d'indemniser la victime ?
- Vous êtes la victime d'un dommage causé par un tiers.
 - Connaissez-vous les démarches à entreprendre et pouvez-vous supporter les frais pour obtenir, par voie judiciaire, une indemnisation équitable ?
 - Qui va vous indemniser si la personne responsable du dommage est insolvable ?

Avantages Ideal Liability

- Assurance flexible avec différentes possibilités de combinaisons adaptées à votre entreprise.
- Limites modulables.
- Tarif forfaitaire sans décompte.



**IDEAL
ACCIDENTS**
la protection
de vos
travailleurs
et de vous-
même

Malgré toutes les précautions prises, on enregistre annuellement 200.000 accidents au travail ou sur le chemin du travail. C'est pour protéger le salarié et l'employeur des conséquences relativement lourdes de tels accidents que l'assurance qui couvre les accidents du travail a été rendue obligatoire.

Une fois les obligations légales remplies, vous pouvez penser à motiver votre personnel. Les collaborateurs sont considérés comme le principal atout de l'entreprise et le départ d'un membre du personnel peut avoir un impact important sur l'organisation du travail.

Il est donc important de fidéliser votre personnel. A côté d'un salaire attractif, un package d'avantages extralégaux joue également un rôle non négligeable. Un nombre de garanties complémentaires de notre assurance répondent à ce besoin.

Garanties de base

La solution de base de P&V inclut:

Garantie légale Accidents du travail

Cette couverture légalement obligatoire dédommage les membres de votre personnel (employés et ouvriers) qui sont victimes d'un accident dans le cadre du travail ou sur le chemin du travail. Elle prévoit, dans le cadre de certaines limites fixées par le législateur, la prise en charge:

- des frais médicaux;
- de l'incapacité temporaire et permanente;
- des accidents mortels;
- des frais funéraires et de transport de la dépouille.

Cependant, ce sont les couvertures complémentaires qui rendent cette assurance très intéressante pour vous et vos collaborateurs.

Garanties optionnelles

C'est pourquoi P&V offre des solutions qui permettent de compléter l'assurance légale de base et qui sont souvent plus intéressantes que l'attribution d'une augmentation salariale au membre du personnel:

- **Excédent-Loi**

La loi sur les accidents du travail prévoit un plafond salarial, entraînant pour les membres importants du personnel, qui perçoivent donc généralement une rémunération plus élevée, une perte de revenus considérable après un accident de

travail. Cette assurance extralégale permet de couvrir la partie de la rémunération supérieure au plafond salarial prévu dans la loi.

- **Vie privée**

Un salarié qui est victime d'un accident dans le cadre de sa vie privée reçoit, en principe, des allocations de sa mutualité, lesquelles sont beaucoup moins élevées que le dernier salaire. Avec l'assurance vie privée, les accidents de la vie privée sont indemnisés de la même façon qu'un accident de travail. De cette manière, l'intervention limitée de la sécurité sociale est complétée.

- **Salaire garanti**

Cette assurance couvre, après un accident de travail, le remboursement du salaire garanti dont l'employeur est redevable vis-à-vis de son salarié assuré. Elle couvre la différence entre le salaire normal du salarié concerné et l'indemnisation qui est versée pour la même période par l'assurance accident de travail (90 % du salaire de base). Il est possible d'assurer également les charges patronales de l'ONSS durant la période du salaire garanti.

- **Personnes non assujetties à la loi**

Il s'agit d'assurances collectives pour les personnes non assujetties à la loi accidents de travail:

- 24 heures / 24 pour les indépendants et les professions libérales
Par extension de la police d'assurance légale, les indépendants, les gérants et les chefs d'entreprise sont, grâce à cette assurance, indemnisés pour les accidents durant l'exercice de leur fonction mais également dans le cadre de leur vie privée (couverture 24 heures sur 24).
- Volontaires
- FOREM

Y avez-vous pensé ?

- Vous avez un accident et durant une longue période vous ne disposez plus d'un revenu digne de ce nom.
 - Pourrez-vous continuer à payer, en plus des factures mensuelles, les frais médicaux ?
 - Votre niveau de vie ne va-t-il pas en souffrir ?
 - L'activité que vous avez développée sera-t-elle encore viable après votre guérison ?

Avantages Ideal Accidents

- Grâce aux garanties optionnelles intéressantes, vous pouvez offrir à vos employés un avantage extralégal complémentaire.
- Des garanties complémentaires telles l'Excédent Loi et vie privée sont, bien souvent, plus intéressantes qu'une augmentation salariale.
- Différentes options pour couvrir la partie extralégale du salaire.

En conclusion...

Chez P&V, nous mettons tout en œuvre pour qu'un événement soudain ne mette pas en péril la continuité de votre entreprise.

Les solutions que nous avons envisagées vous aident à vous concentrer sur votre activité, tandis que nous veillons à prendre en charge les éventuels contrecoups.

Votre conseiller P&V est la personne la plus qualifiée pour trouver, avec vous, une solution adaptée à votre situation personnelle.

Au cours d'un entretien personnalisé, votre conseiller va prendre connaissance de votre situation personnelle et attirer votre attention sur les conséquences que vous encourez lorsque votre entreprise est victime d'un sinistre. Vous pourrez ainsi décider en connaissance de cause de quelle manière vous souhaitez vous assurer contre ces conséquences. Et choisir la solution appropriée qui vous permettra de dormir sur vos deux oreilles...